

PNR MONT VENTOUX BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET PRINCIPAL M52 COMPTE ADMINISTRATIF 2021- BUDGET PRINCIPAL M52

Présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinée à l'information des citoyens (art L 2313-1 du CGCT).

A titre indicatif, la présentation brève et synthétique, destinée à l'information des citoyens, et qui doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, pourra comporter les éléments suivants :

1- Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population, ...

Depuis le décret du 28 juillet 2020 portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, sont adhérents au Syndicat mixte :

- La **Région** Sud-Provence Alpes Côte d'Azur
- Le **Département** de Vaucluse
- **3 intercommunalités** : Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Communauté de Communes Vaison Ventoux, Communauté de communes Ventoux Sud
- **35 communes** : Aubignan ▪ Aurel ▪ Bédoin ▪ Blauvac ▪ Brantes ▪ Caromb ▪ Carpentras ▪ Crestet ▪ Crillon-Le-Brave ▪ Entrechoux ▪ Faucon ▪ Flassan ▪ Le Barroux ▪ Le Beaucet ▪ Malaucène ▪ Malemort-Du-Comtat ▪ Mazan ▪ Méthamis ▪ Modène ▪ Monieux ▪ Mormoiron ▪ Pernes-Les-Fontaines ▪ Puyméras ▪ Saint-Christol d'Albion ▪ Saint-Didier ▪ Saint-Hippolyte-Le-Graveyron ▪ Saint-Léger-Du-Ventoux ▪ Saint-Pierre-De-Vassols ▪ Saint-Trinit ▪ Sault ▪ Savoillans ▪ Vaison-La-Romaine ▪ Velleron ▪ Venasque ▪ Villes-Sur-Auzon
- **Membres associés à titre consultatif** : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Carnets du Ventoux, Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse, France nature environnement.
- **2 communes sont en cours d'adhésion** : Saint-Marcellin-Lès-Vaison ▪ Saint-Romain-en-Viennois

2- Priorités du budget :

La crise Covid est venue impacter la mise en œuvre du programme d'actions prévu au BP 2021 (mais dans une moindre mesure par rapport à 2020). Plusieurs projets ont donc été ralentis ou reportés en 2022. Une partie des prévisions de dépenses 2021 est donc reprise en 2022.

Pour l'année 2022, nous citerons :

- Le déploiement de 23 Gardes Forestiers Régionaux (écogardes) dans le cadre du dispositif « Guerre du feu » déployé par la Région (montant total 178 714 €) ;
- Le lancement de l'Atlas Communal de la Biodiversité pour une programmation à hauteur de 108 500 € de dépenses ;
- L'animation du programme Leader (101 360 €) et la candidature 2023-2027 (37 500 €) ;
- Le lancement du Projet Alimentaire Territorial avec une programmation (96 420 €) ;
- L'animation des quatre sites Natura 2000 pour un montant total de 90 155 € ;
- Les mesures ERCAS pour la réhabilitation du sommet Ventoux avec le soutien du Département (68 300 €) ;
- Le déploiement progressif de la stratégie écotouristique et la marque Valeurs Parc (54 000 €) ;

- La structuration des activités de pleine nature et la gestion des flux pour un montant total de 54 110 € ;
- La poursuite du programme « Ecocitoyenneté et solidarité à l'école, au collège et au lycée » avec le transport des lycéens (12 000 €) et l'accompagnement des animations en milieu scolaire (50 000 €) ;
- L'accompagnement et l'animation des Espaces Naturels Sensibles aux côtés du Département (23 456 €) ;
- La programmation automnale du festival Ventoux Saveurs (20 125 €) ;
- Les rendez-vous du Parc, proposant une offre de découverte et de sensibilisation aux patrimoines à destination du grand public du 1er mai au 30 septembre (10 500 €) ;

3- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure,...

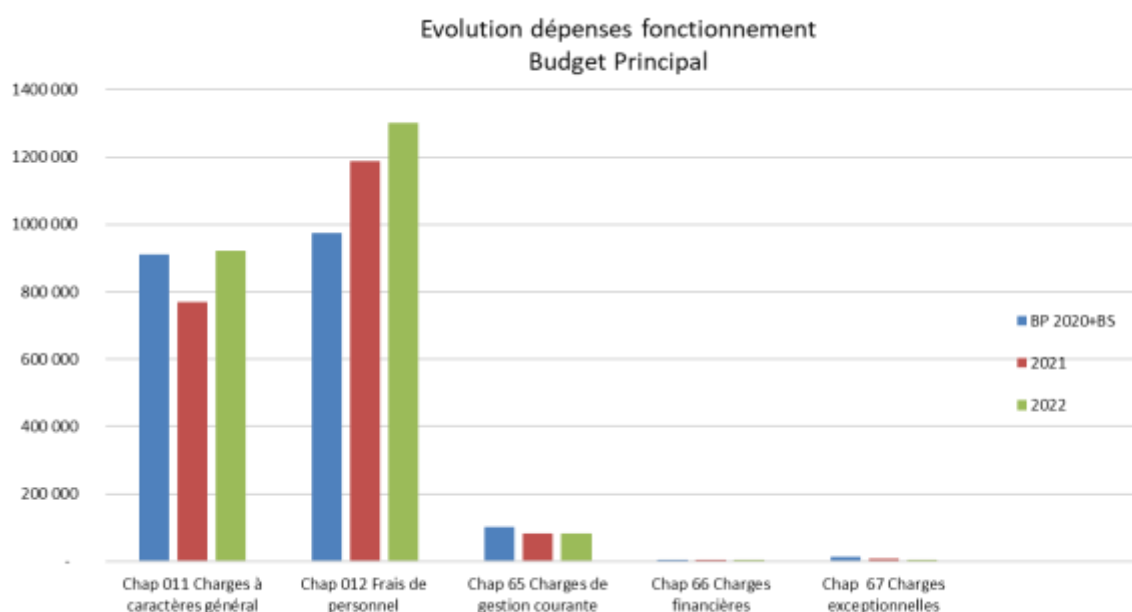
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel 2022 en fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 2 546 035,00 €.

a. Les dépenses

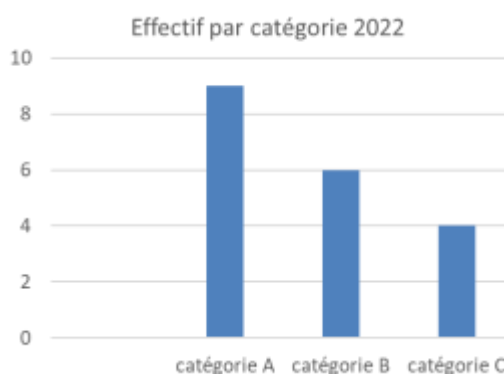
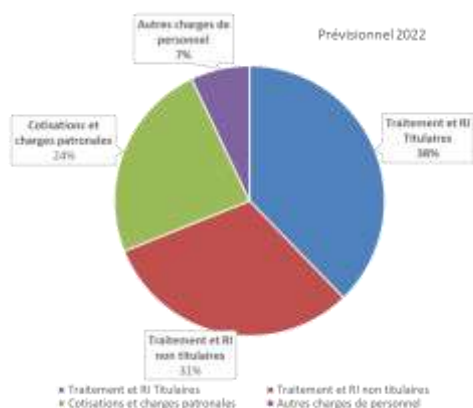
Les principaux postes de dépense sont :

- Les frais de personnel (Chap. 012) qui représentent 51.10 % des dépenses totales (1 301 000,00 €). Ce chapitre comprend les salaires et charges des personnels mais aussi les coûts environnés liés à la masse salariale (médecine du travail, tickets restaurants, assurance du personnel, adhésion au Comité National d'Action Sociale...) ;
- Les charges à caractère général (Chap. 011) s'élèvent à 920 799,00 €. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement normal des services mais aussi les études et les prestations externes mobilisées dans le cadre du programme d'actions 2022 ;
- Les opérations de transfert entre sections (Chap. 042) pour un montant de 100 936,00 €. L'amortissement des immobilisations est à mettre en lien avec notre patrimoine qui est essentiellement immobilier ;
- Les charges de gestion courante (Chap. 65) pour 83 300,00 €. Elles comprennent les dépenses liées aux indemnités et frais de mission des élus et les adhésions aux divers réseaux tel que la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, le Comité MAB France, le réseau Interparcs, l'Agence régionale pour l'Environnement...



Principal poste de dépenses budgétaires, l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention. Cette équipe est centrée sur les missions prioritaires du Parc. A ce jour, le Syndicat mixte est constitué de 19 agents. En 2022, la masse salariale est en augmentation. Cette évolution est due :

- D'une part, aux embauches :
 - o 23 écogardes (1 chef d'équipe et 22 écogardes) pendant la saison estivale à savoir 6 écogardes de plus qu'en 2021 ;
 - o 2 agents recrutés au dernier trimestre 2021 (« Projet Alimentaire Territorial » et « Atlas de la Biodiversité Communale ») ;
 - o 1 agent recruté sur de nouvelles missions (« Activités de Pleine Nature ») ;
- D'autre part, au GVT * et aux dernières réévaluations indiciaires de la catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2022.



* GVT (Glissement vieillesse technicité) : coût des évolutions de la masse indiciaire liées aux avancements de grade et de promotion interne (glissement), aux avancements d'échelon (vieillesse) et aux titularisations suite à réussite à concours ou à examen professionnel (technicité).

Il faut également signaler le fait que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux pilote des programmes d'animation territoriale qui accompagnent de nombreux porteurs de projets publics ou privés dans différents domaines (agriculture, tourisme, développement économique, vie associative, culture, environnement...). Ces postes sont pris en charge en totalité par l'Europe, l'Etat ou les collectivités locales (Région et Département). Cela représente :

- 2 ETP en charge du programme Leader Ventoux (61 communes/ 5 intercommunalités) pour un montant de 2 457 431 euros de Feader sur 10 ans (+ contreparties nationales)
- 2 ETP pour assurer l'animation et la gestion de quatre périmètres Natura 2000 (Mont Ventoux, Gorges de la Nesque, Toulourenc-Ouvèze, Aygues).

b. Les recettes

Les recettes de fonctionnement proviennent en premier lieu des participations statutaires (Région, Département, Communes, EPCI). Elles s'élèvent à 1 052 670 euros pour l'année 2022.

Participations statutaires	Montant
Région	500 000 euros
Département	316 000 euros
EPCI	35 000 euros
Communes partiellement classées (Aubignan, Carpentras, Pernes les fontaines, Velleron)	80 500 euros
Autres communes du périmètre (3 € par an et par habitant)	121 170 euros
TOTAL	1 052 670 euros

Les **subventions d'ingénierie** (Leader, Natura 2000...) s'élèvent à 425 299 euros (soit 32,69 % de la masse salariale prévisionnelle 2022). L'Etat contribue également de manière spécifique au fonctionnement de l'ingénierie du PNR à hauteur de 120 000 € par an.

En complément des recettes statutaires et des dotations, des ressources supplémentaires sont perçues chaque année grâce au patrimoine du Syndicat mixte (locations ou DSP). En 2022, les **redevances prévisionnelles et les loyers prévus** en 2022 s'élèvent à 31 360 euros contre 43 504 € en 2021. Cette réduction s'explique par le transfert des stations nord et sud Ventoux ainsi que par une location qui n'a pas été reconduite à Savoillans.

Désignation	Recettes prévisionnelles 2022
Savoillan - Auberge	6 840,00 €
Savoillan - Ferme st Agricole (2 locations)	6 912,45 €
Savoillan - Appartement de la boulangerie	2 901,60 €
Monieux - Ferme St Hubert	5 000,00 €
Monieux - Ferme Julien	3 050,00 €
Aurel – location terrain émetteur	1 818,05 €
Ss-total patrimoine revenu des immeubles 752	26 523,00 €
Savoillan - boulangerie	4 837,00 €
SS-total DSP au 757	4 837,00 €
TOTAL GENERAL	31 360,00 €

Résultat comptable de l'exercice 2021 (compte administratif)

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 2021 : 1 526 017,03 €	Dépenses 2021 : 120 307,88 €
Recettes 2021 : 1 657 452,11 €	Recettes 2021 : 101 775,98 €
Résultat 2021 : + 131 435,08 €	Résultat 2021 : -18 531,90 €

Résultat reporté clôture 2020 des deux sections :

Fonctionnement : + 494 921,12 €
Investissement : + 762 215,56 € + 21 223,25 € = 783 438,81 €

Total cumulé résultat de clôture :

Section de fonctionnement : + 626 356,20 €
Section d'investissement : + 764 906,91 €

Eléments d'explication du résultat 2021 en section de fonctionnement :

La situation sanitaire a retardé la mise en œuvre de plusieurs projets. 65,75% des dépenses de la section de fonctionnement prévues au BP ont été réalisées contre 71,41% des recettes.

Des subventions ont été perçues en 2021 pour des actions totalement ou partiellement reportées en 2022 (pour 77 080,00 €)

4- Montant du budget consolidé (et des budgets annexes) : sans objet

5- Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuel.

Point sur le patrimoine

Les opérations envisagées en 2022 concernent principalement le patrimoine du Syndicat mixte. Des besoins croissants se font sentir en termes d'entretien, de rénovation voire de construction.

L'enveloppe prévisionnelle allouée sur les principaux programmes est de 530 000 €.

Différents outils financiers (non identifiés à ce jour) seront mobilisés pour cofinancer ces réalisations. La mise en place d'une commission dédiée permettra d'aborder ces futurs projets dans le cadre d'une analyse fine croisant priorisation des projets et sécurisation financière.

Transfert des stations nord et sud Ventoux

Depuis le décret de classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et l'arrêté préfectoral modifiant les statuts du Syndicat mixte, ce dernier n'exerce plus la compétence « exploitation des remontées mécaniques ». Le 10 juin 2021, le Comité syndical a délibéré sur les modalités de restitution des stations du Mont-Ventoux auprès des communes de Bédoin et Beaumont-du-Ventoux, qui elle-même les mettent à disposition de la CoVe.

Les transferts des actifs et des subventions associées vers les communes de Bédoin et de Beaumont du Ventoux sont désormais effectifs depuis :

- Le 24 septembre 2021, pour la station sud avec la commune de Bédoin (444 485 euros d'actifs transférés et 110 605 euros de subventions associées) ;
- Le 19 octobre 2021, pour la station du Mont Serein avec la commune de Beaumont-du-Ventoux (1 690 300 euros d'actifs transférés et 420 150 euros de subventions associées).

Bilan des investissements au compte administratifs 2021

Aux chapitres des immobilisations incorporelles et corporelles (20, 21) qui s'élèvent à 78 447 €, les principales opérations sont les suivantes :

- Stations de lavage gonflage vélos (2)
- Trotinettes électriques (2)
- Achat véhicule neuf avec reprise
- Evolution serveur et petits matériels informatique

6- Niveau de l'épargne brute ou caf et niveau de l'épargne net

En Euros	2019	2020	2021
Produits de gestion (A)	1 331 580,00 €	1 707 015,00 €	1 600 270,11 €
Charges de gestion (B)	1 063 998,00 €	1 417 678,00 €	1 418 058,12 €
Excédent Brut de Fonctionnement (A-B)	267 582,08 €	289 337,00 €	182 211,99 €
<i>en % des produits de gestion</i>	20,10%	16,95%	11,39%
Résultat financier (en plus ou en moins)	- 4 051,00 €	- 3 293,00 €	- 2 241,00 €
Autres produits /charges exceptionnels réels (hors cession) (en plus ou en moins)	-432,7 €	- €	- 4 724,41 €
CAF Brute	263 098,38 €	286 044,00 €	175 246,58 €
<i>en % des produits de gestion</i>	19,76%	16,76%	10,95%
Annuité en capital de la dette	656,60 €	- €	- €
CAF NETTE	262 441,78 €	286 044,00 €	175 246,58 €
<i>en % des produits de gestion</i>	19,71%	16,76%	10,95%

7- Niveau de l'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte est libéré de tout emprunt depuis 2019.

Ligne de trésorerie

Une ouverture de crédit permet, lorsque cela s'avère nécessaire, de financer les besoins de trésorerie dans l'attente des versements de subventions. Au 1er janvier 2022, et en l'absence de besoin, le Syndicat mixte n'a pas lancé de consultation pour recourir à une ligne de trésorerie. Il est toutefois prévu une somme au BP 2022 dans le cas où une ouverture de crédit serait nécessaire pour cet exercice.

8- Capacité de désendettement. Sans objet

9- Niveau des taux d'imposition. Sans objet.

Participations statutaires et subventions projets.

10- Principaux ratios :

BP 2022.

Principaux ratios BP 2022	
1.-depenses réelles de fonctionnement / population	26,00
2- recettes réelles de fonctionnement /population	21,09
3- dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	0,56
4 -En cours de la dettes/ recettes réelles de fonctionnement	0,00

11- Effectifs de la collectivité et charges de personnels.

Frais de personnel BP 2022

Traitement et RI Titulaires 491 000,00 €

Traitement et RI non titulaires 405 500,00 €

Cotisations et charges

patronales 312 500,00 €

Autres charges de personnel 92 000,00 €

Total chapitre 012 1 301 000,00 €

A ce jour, le Syndicat mixte est constitué de 19 agents. En 2022, la masse salariale est en augmentation. Cette évolution est due :

- D'une part, aux embauches :
 - o 23 écogardes (1 chef d'équipe et 22 écogardes) pendant la saison estivale à savoir 6 écogardes de plus qu'en 2021 ;
 - o 2 agents recrutés au dernier trimestre 2021 (« Projet Alimentaire Territorial » et « Atlas de la Biodiversité Communale ») ;
 - o 1 agent recruté sur de nouvelles missions (« Activités de pleine nature »).
